

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze du mois de décembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Frédéric TENON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Michel ROURRE, Noëlla ROMMEL, Chantal MOCZADLO, Alain MARCELIN, Pauline HAMOUCHE, Christelle ABATE, Henri ANDRIEUX LOUER, Isabelle BRUYNEEL, Jérémie JEAN, Carole LAURENT, Magali LORA, Christian MANCIP, Gilles MANCEL, Petya MARINOVA, Pierre GAC, Alexandrine MEYNAUD, Edouard SCHMID, Geneviève SIAUD, Franck VALLON.

Nombre de membres					
Afférents au conseil	23	En exercice	23	Qui ont pris part À la délibération	22

Présents par procuration	Mme Rosine CARILLO-TRAMIER à Mme Christelle ABATE Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL
Absent	M. Aristide Sébastien BOULE
Secrétaire de séance	Mme Noëlla ROMMEL
Date de la convocation	08 décembre 2020

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

POUR	17
CONTRE	5
ABSTENTION	0

Mme Alexandrine Meynaud demande à ce que soit modifié le prénom du conseiller M. Boule , son prénom à l'état civil étant Sébastien et non Aristide.

Elle fait également deux remarques sur des annotations manquantes sur le procès-verbal

M. Pierre GAC souhaiterait que le conseil soit filmé

Monsieur le Maire fait procéder au VOTE

POUR : 18

CONTRE 5

Le PV est approuvé à la majorité

2. DECISIONS MUNICIPALES

N°	date	prestataire	objet	Montant	durée	Service
140		Avocats associés GIL-FOURRIER et CROS	DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DE MALAUCENE DEVANT LA COUR D'APPEL DE MARSEILLE	//	//	PAEE
141	04 11 2020	Avocats associés GIL-FOURRIER et CROS	COUR APPEL ADMINISTRATIVE - RECOURS EN ANNULATION - PERMIS CONSTRUIRE 84069 18C0008 - MISSION ASSISTANCE ET CONSEIL	//	//	PAEE
142		CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE	CONTRAT COPIE INTERNES PROFESSIONNELLES D'ŒUVRES PROTEGEES	150 € HT/an	1 an	DGS
143		MAITRE KARINE JACQUES SUSINI	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AO 721 ET 727	//	//	PAEE
144	17 11 2020	MAITRE JEAN-VICTORE MONTAGARD	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AV 399	//	//	PAEE
145		MAITRE STEPHANIE PENEY	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AV 421 423 425 426 427 428	//	//	PAEE
146	27 11 2020	LES COLPORTEURS	SPECTACLE DE NOEL	601,35 € TTC	03 12 2020	PEJ
147	03 12 2020	MAITRE ANNE PRINGERE-DONZEL	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AO 102	//	//	PAEE

Mme Geneviève SIAUD souhaite savoir quelle est la position de M. le Maire sur le dossier Gabinel

Monsieur le Maire répondra ultérieurement

Monsieur le Maire informe que le sujet « Election CCAS » est retiré et il fait lecture de la réponse de la préfecture sur la désignation de nouveau membre du CCAS

3. DIRECTION GENERALE

3.1 CREATION D'UNE MAISON MEDICALE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FNADT 2021

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE, vice-président de la commission moyens Généraux

Il est rappelé aux conseillers municipaux que la Commune bénéficie de la DSIL à hauteur de 200 000.00 € pour la création de la maison médicale.

Les services de la Sous-Préfecture ont informé la Commune qu'il est possible de solliciter une aide financière dans le cadre du FNADT 2021

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunion le 03 décembre 2020,

le conseil municipal décide :

- **De valider le plan de financement suivant :**

Dépenses			Recettes		
travaux	76.50 %	579 100 .00 €	CRET 2019-2021	30.63 %	231 713.00 €
Option fenêtres	16.00 %	121 000.00 €	DSIL 2020	26.49 %	200 367.19 €
Maitrise œuvre	7.44 %	56 288.04 €	FNADT	12.83 %	97 000.00 €
			Autofinancement	30.05 %	227 307.85 €
TOTAUX	100 %	756 388.04 €		100 %	756 388.04 €

- **de solliciter auprès de l'Etat une aide financière à hauteur de 97 000.00 € dans le cadre du FNADT 2021**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier**
- **de dire que la dépense est inscrite au budget communal**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.2 – DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE, vice-président de la commission moyens généraux

Afin de faire face aux dépenses engagées et aux changements d'imputations demandées par la trésorerie, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants en dépenses et en recettes sans impact sur l'équilibre budgétaire.

1/ Section d'investissement

DECISION MODIFICATIVE SECTION INVESTISSEMENT
VIREMENTS DE CREDITS

DEPENSES	LIBELLE	CREDITS	TOTAL
ART 2115	TERRAINS BATIS	913 402,07 €	
ART 2115	TERRAINS BATIS	2 742,55 €	
ART 2111	TERRAINS	2 742,55 €	
ART 21318	AUTRES BAT PUBLICS	913 402,07 €	- €
	TOTAL	- €	
ART 2152	INSTALLATION VOIRIE	4 175,00 €	
ART 2158	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE	4 175,00 €	
ART 2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIELS	3 611,00 €	
ART 21576	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE	3 611,00 €	- €
	TOTAL	- €	
ART 21568	matériel sécurisé	20 000,00 €	
art 2183	changement serveur informatique	20 000,00 €	
art 2184	meubler médiathèque	5 000,00 €	
art 2183	acquisition ordinateurs et équipement	5 000,00 €	- €
	TOTAL	- €	
RECETTES	LIBELLE	CREDITS	TOTAL
	GROUPEMENT DE RATTACHEMENT (COVE)	4 000,00 €	
		12 500,00 €	
ART 13251		88 350,00 €	104 850,00 €
	TOTAL	104 850,00 €	
	Fonds de concours annuel 2020	88 350,00 €	
ART 1326	Fonds de concours travaux restaurant	12 500,00 €	
ART 1328	Fonds de concours étude ARTER solide	4 000,00 €	104 850,00 €
	TOTAL	104 850,00 €	

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 3 décembre 2020, le conseil municipal valide les virements de crédit ci-dessus proposés

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2/ Section de fonctionnement -charges de personnel

Afin de faire face aux dépenses engagées, il est proposé de modifier les crédits suivants en dépenses et en recettes :

DECISION MODIFICATIVE SECTION FONCTIONNEMENT
VIREMENTS DE CREDITS

DEPENSES	LIBELLE	CREDITS	TOTAL
art 6216		1 500,00 €	
art 6218		- 3 000,00 €	
art 6336		- 1 000,00 €	
art 64111		16 200,00 €	
art 64112		- 1 400,00 €	
art 64118		1 600,00 €	
art 641321		3 300,00 €	
art 6451		1 300,00 €	
art 6453		2 800,00 €	
art 6454	rémunérations, charges salariales et patronales	- 1 300,00 €	20 000,00 €
	TOTAL	20 000,00 €	
RECETTES	LIBELLE	CREDITS	TOTAL
ART 6419	REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	10 000,00 €	
ART 7418	DOTATIONS PARTICIPATIONS	4 200,00 €	
ART 70688	REMBOURSEMENT LA POSTE	5 800,00 €	20 000,00 €
	TOTAL	20 000,00 €	

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 3 décembre 2020, le conseil municipal valide les virements de crédit ci-dessus proposés

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.3 – ETALEMENT DES CHARGES COVID

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE, vice-président de la commission moyens Généraux

La circulaire du 24 août 2020 donne la possibilité à la Commune d'étaler les charges par la création d'une annexe budgétaire et de repérer les dépenses exceptionnelles liées à la gestion de la crise afin d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs annexes

Une décision modificative est nécessaire afin de prévoir les crédits en fonctionnement et en investissement, les services se rapprochent de la trésorerie pour connaître avec exactitude les opérations à passer (une note complémentaire vous sera transmise lors du conseil)

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 03 décembre 2020, le conseil municipal décide de valider l'étalement de ces charges pour une durée de 5 ans ; les opérations comptables seront réalisées lors de la journée complémentaire pour prendre en charge les engagements.

Le montant de la charge prévisionnel à prendre en compte sur 2020 s'élèvera à 26 586.47 € et se décompose comme suit

ENGAGEMENTS			N°
Création espace hygiène covid Rest Scol	PPC	2 437,60 €	430
Nettoyage Blanche protocole COVID	LAVA	480,00 €	490
Service jetable Rest Scol	MONGIN JAUFFRET	70,00 €	541
Produits désinfection	IPC	1 141,20 €	547
Masques chirurgicaux	BURO 84	633,00 €	556
Fournitures entretien	HENRI JULIEN	149,88 €	566
Fournitures entretien	PRO DELTA	625,28 €	573
masques pédiatriques	PHARMACIE PAROIS	126,00 €	NON
masques pédiatriques	COVE	162,00 €	
prestation extérieure animation	BUBBLE BUMP	391,00 €	357
prestation extérieure animation	TENNIS CLUB	450,00 €	473
prestation extérieure animation	TENNIS CLUB	315,00 €	474
Nettoyage maison porte octobre	LAVA	132,00 €	506
	TOTAL ENG.	7 112,96 €	

DÉPENSES 2020 LIÉES AU COVID-19

FOURNITURES	SOCIETES	MONTANTS	MDTS	BORD
Gel hydroalcoolique	PHARMACIE PAROIS	20,00 €	505	66
Gel hydroalcoolique	PHARMACIE PAROIS	45,00 €	506	66
Bactéricides désinfection groupe scolaire	IPC	295,68 €	563	79
Désinfectants	PRO DELTA	406,13 €	566	79
Essuie tout	PRO DELTA	434,70 €	567	79
Produits désinfection des surfaces	IPC	633,60 €	635	84
Fournitures pour distribution manuelles	LACOSTE	342,58 €	683	93
Désinfectants	PRO DELTA	965,81 €	692	93
Visières de protection	BURO 84	50,00 €	709	96
Achat gants + Gants	BAZARLAND	101,13 €	710	96
Achat gants	BAZARLAND	48,99 €	711	96
Essuie tout	LIDL	74,58 €	712	96
Essuie tout	SUPER U	62,24 €	721	101
Essuie tout	LIDL	81,36 €	736	104
Gants Rest Scol	HENRI JULIEN	34,62 €	746	106
Produits virucides	IPC	1 141,20 €	755	106
Thermomètre	PHARMACIE PAROIS	126,00 €	756	106
Matériel chirurgical	BURO 84	4 473,20 €	776	106
Bactéricides désinfection bâtiments communaux	PRO DELTA	242,57 €	791	108
Matériel pédagogique pour activités individuelle	LACOSTE	228,66 €	801	108
Blouses protection Médiation	L'ÉCHOPPE	117,00 €	802	108
Plexis bureaux enfance et Compta	VARINARD	151,20 €	859	115
Matériel pédagogique pour activités individuelle	DECATHLON	304,00 €	872	115
Produits entretien	PRO DELTA	472,56 €	950	126
Plexis bureaux Com et Patrimoine	VARINARD	75,60 €	998	134
Essuie tout	LIDL	61,12 €	1113	146
Essuie tout	LIDL	60,39 €	1114	146
Médailles personnel soignant	VARINARD	2 651,04 €	1121	148
Savon	LIDL	21,85 €	1134	151
Équipement hygiène et protection	HENRI JULIEN	20,64 €	1167	153
Équipement hygiène et protection	HENRI JULIEN	211,20 €	1168	153
Essuie tout + savon	LIDL	78,65 €	1254	167
Produits entretien	PRO DELTA	269,16 €	1275	173
Cadre protection CCAS	ALLEMAND ET FILS	432,00 €	1292	173
FOURNITURES	SOCIETES	MONTANTS	MDTS	BORD
Vin d'honneur remise médailles	DEBANNE	75,64 €	1307	175
Médailles personnel soignant	VARINARD	1 074,00 €	1340	177
Plexis grande salle	VARINARD	84,00 €	1376	182
Nettoyage bibliothèque octobre	LAVA	41,60 €	1452	194
Nettoyage mairie remplacement Montague 12 au 16/10	LAVA	396,00 €	1453	194
Nettoyage salle de gym octobre	LAVA	330,00 €	1455	194
Produits entretien	PRO DELTA	314,07 €	1470	194
Désinfection climatisations groupe scolaire		1 000,00 €		
Com auprès des familles, rédaction protocole, papier, affiches, matériel, heures personnel		1 000,00 €		
TOTAL DEPENSES		19 479,51 €		

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 – ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

Rapporteur : Monsieur Franck VALLON

Le conseil municipal est informé que l'association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV) existe depuis 1999 pour représenter les territoires viticoles français grâce à son réseau d'élus de la vigne et du vin dépassant tous les clivages politiques et géographiques.

L'ANEV compte aujourd'hui plus de 300 adhérents, dont les maires de communes viticoles et des parlementaires issus de circonscriptions viticoles, des départements, des régions et des EPCI.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission économie (sollicité par mail le 03 décembre 2020), le conseil municipal décide de

- **valider l'adhésion à l'ANEV dont la cotisation s'élève à 160.00 € par an.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier**
- **De dire que la dépense est inscrite au budget communal**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Mme Geneviève SIAUD est satisfaite de l'intérêt porté par la municipalité sur ce sujet mais elle ajoute que cela n'apportera que peu de choses
Elle ajoute qu'il conviendrait de réfléchir sur la baisse du taux du foncier non bâti

4.2 – CCAS : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU

Sujet retiré

5. AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

5.1 – ANNULATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION AP n°1067 et 1068

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé aux membres du conseil municipal la délibération du 9 octobre 2018 par laquelle une procédure avait été engagée pour acquérir par voie d'expropriation les parcelles cadastrées section AP n° 1067 et 1068 appartenant à Monsieur SIAUD Vincent dans le but d'aménager un parking.

Mme Geneviève SIAUD ne prend pas part au vote

Considérant le retrait de ce projet,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement espace environnement réunie le jeudi 3 décembre 2020, le conseil municipal décide :

- **D'annuler la délibération du 09 octobre 2018 relative à la procédure d'acquisition par voie d'expropriation des parcelles cadastrées section AP n° 1067 et 1067**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de dossier**

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

6. ENFANCE JEUNESSE

6.1 – CANDIDATURE AU PROJET « ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN PLACE D'UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE EN CIRCUIT COURT DE PROXIMITE » AUPRES DE L'ARBRE PACA

Rapporteur : Madame Christelle ABATE, vice-présidente de la commission animation vie locale

Selon le Projet Educatif de Territoire de Malaucène, les actions éducatives environnementales liées à une alimentation durable et de qualité auprès des enfants sont un axe fort de la politique Education Jeunesse communale.

Depuis 2018, des actions éco-durables sont en place au sein du restaurant scolaire. La commune souhaite poursuivre son engagement et ses orientations vers une restauration collective durable et d'approvisionnement en produits de qualité, durables et en circuits courts.

A ce titre, la commune a mis en place un groupe de travail « Le Bio et le local au Nougat Blanc » et s'est portée candidate au projet « Accompagnement de la mise en place d'une restauration collective durable en circuit court de proximité » auprès de l'ARBE Paca (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement).

La commission enfance jeunesse réunie le 24 novembre 2020 a donné un avis favorable pour :

- La mise en place d'une politique globale de restauration scolaire durable et d'approvisionnement en produits de qualité et en circuits courts,
- La poursuite de la candidature auprès de l'ARBE et à s'engager dans les différentes démarches : formations, actions...

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission enfance jeunesse réunie le 24 novembre 2020 le conseil municipal décide :

- **De valider la mise en place d'une politique globale de restauration scolaire durable et d'approvisionnement en produits de qualité et en circuits courts,**
- **De poursuivre la candidature auprès de l'ARBE et à s'engager dans les différentes démarches : formations, actions...**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la continuité de ce projet**
- **De dire que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le conseil Municipal est informé par Monsieur le Maire que la ville de Malaucène a été retenue pour ce projet

6.2 – AVENANT 2020 A LA CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022

Rapporteur : Monsieur Jérémie JEAN

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes.

Il définit ainsi les modalités d'intervention, les objectifs de la commune en matière de politique Jeunesse et les modalités de financement de la CAF et de la MSA.

Le CEJ est formalisé par une convention qui :

- Détermine l'offre de service adaptée aux usagers et aux dispositions financières
- Décrit les conditions de mise en œuvre
- Ecrit le programme des actions
- Fixe les engagements réciproques

La MSA est signataire du contrat CEJ tripartite 2019-2022 avec la commune.

Conformément aux orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) et des instructions budgétaires relatives au dispositif CEJ, la MSA s'engage à soutenir financièrement ce contrat pour l'année 2020 à hauteur de 5%.

Le présent avenant prend effet à compter du 01/01/2020 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2020.

La commission enfance jeunesse réunie le 24 novembre 2020 a émis un avis favorable et le conseil municipal décide :

- **De valider les termes de l'avenant 2020 au contrat d'objectifs et de financements 2019 – 2020**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tout autre pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

M. Gilles MANCEL souligne que la convention arrive un peu tardivement et en périodes de Noël, il fait un vœu pieux pour que l'année prochaine cet avenant arrive plus tôt.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JANVIER 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les avancements de grade
Vu les adéquations grade missions

Vu le recrutement envisagé d'un policier municipal

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 03 décembre 2020, le conseil municipal valide la modification du tableau des effectifs au 01 janvier 2021 comme suit :

- **création d'un poste de catégorie B dans la filière culturelle :**
 - **assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet**
- **création d'un poste de catégorie C dans la filière administrative**
 - **adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet**
- **création d'un poste de catégorie C dans la filière police municipale**
 - **gardien-brigadier de police municipale à temps complet**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

7.2 – CNAS MODIFICATION DU CONTRAT D'ADHESION

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

L'adhésion de la commune au CNAS (comité national d'action sociale) permet aux agents actifs de bénéficier d'un certain nombre d'avantages :

- réduction sur séjour,
- bons cadeaux Noël,
- aides, prêts....

Il est à préciser que le montant de la cotisation par agent retraité est de 137.80 € (212.00 € pour un actif)

Vu la possibilité d'étendre la cotisation aux agents retraités afin d'apporter un pouvoir d'achat supplémentaire

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 03 décembre 2020, le conseil municipal valide la modification du contrat afin d'y intégrer les agents retraités à compter du 01 janvier 2021 (applicable aux agents partant à la retraite à compter de cette date).

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

M. Gilles MANCEL donne son accord et souhaite, comme évoqué au sein de la commission qu'un bilan soit fait au bout de 3 ans

7.3 – CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est informé que l'organisation de l'arrivée du Tour de France en 2021 va générer un surcroît d'activités dans de nombreux services et la nécessité d'assister la direction dans la gestion de cet événement. Il est proposé de s'adjoindre les services d'un stagiaire BAC +4.

La commune a été destinataire d'une proposition de stage d'un étudiant titulaire d'un DUT information communication, d'une Licence STAPS Management du sport et actuellement en 1^{ère} année MASTER en recherche d'un stage dans le secteur sportif et événementiel.

- ✓ Durée du stage : 6 mois (du 4/01 au 9/07/2021)
- ✓ Rémunération obligatoire : 15% du SMIC
- ✓ Temps de travail : temps complet
- ✓ Alternance temps de présence et temps d'études chaque mois.

Vu l'avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 03 décembre 2020, le conseil municipal valide l'accueil de ce stagiaire afin de faire face au surcroît d'activité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement temporaire.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

8 - SOLIDARITE

8.1 – TELETHON 2020 - DON

Rapporteur : Madame Chantal MOCZADLO

Il est rappelé aux conseillers municipaux la délibération du 28 juillet 2020 qui validait une aide financière à hauteur de 380.00 € pour le Téléthon 2020.

Le conseil Municipal décide :

- **De compléter le don de 120.00 € (cent vingt euros) soit une participation globale de 500 € pour le téléthon 2020**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier**
- **De dire que la dépense est inscrite au budget communal**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

8.2 – AIDE AUX SINISTRES DES INTEMPERIES DANS LES ALPES MARITIMES : DON A LA COMMUNE DE MALAUSSENE (06)

Rapporteur : Madame Noëlla ROMMEL

La commune a souhaité faire un don à une commune sinistrée du département des alpes maritimes, son choix s'est porté de manière symbolique sur la petite commune de MALAUSSENE

Il est proposé de verser un don de 1 000 € à cette commune

Le conseil municipal décide :

- **De valider un don de 1 000.00 € (mille euros) à la Commune de MALAUSSENE (Alpes Maritimes), sinistrée lors des intempéries d'octobre 2020**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier**
- **De dire que la dépense est inscrite au budget communal**

9. INFORMATION

9.1 - COMMISSIONS DE LA COVE

date	Commission CoVe	Délégué	Objet
19 novembre 2020	finances	Michel ROURRE	<p>Débat d'orientations budgétaires 2021 Décision modificatives N°2 budget principal Décision modificative N°1 budget annexe Camping Décision modificative N°1 budgets annexes ZAE, ZA Venasque, ZAE Bellecour III, Espace Economique du Piol II Ouverture de crédits en section d'investissement sur l'exercice 2021 (budget principal et budgets annexes) Modifications des autorisations de programme : Déchetterie de Carpentras ; Gare numérique ; Programme 2017-2019 d'aide à la réhabilitation de logements privés fin OPAH-RU ; Aide à la précarité énergétique Attribution de compensation définitive 2020 Fixation libre du montant de l'attribution de compensation suite au transfert de charges pluvial Garantie d'emprunt Vallis Habitat (anciennement Mistral Habitat) : Projet cœur de ville Sarrians Modification du tarif redevance assainissement budget annexe assainissement Carpentras Création d'un budget annexe en M4 : production d'énergie photovoltaïque + assujettissement à la TVA Subvention à l'association des 2 mains Subvention exceptionnelle au budget annexe du camping du Bréjoux</p>

11.2 – COMITES SYNDICAUX

Date	Comité syndical	délégué	Objet
29 octobre 2020	Rhône Ventoux	Henry ANDRIEUX	
26 novembre 2020	SMOP	Christian MANCIP	<p>Désignation du secrétaire de séance Validation du procès-verbal du comité syndical du 24 septembre 2020 Information sur les décisions prises par le président en vertu des délégations de pouvoirs Dossier d'autorisation du système d'endiguement de classe B de l'ouzeze, de Violès à Bedarrides La charte zéro plastique Création d'un emploi de directeur du SMOP en CDI</p>

11.3 - COMMISSIONS MUNICIPALES

Date	Commission	Vice-président	Objet
------	------------	----------------	-------

24 novembre 2020	Enfance Jeunesse	Monsieur le Maire	Elus référents au sein de la commission Amélioration de l'Acoustique et rénovation des peintures au restaurant scolaire Noel aux Ecoles Demande de financement du matériel pédagogique Psychologue Scolaire Ecoles Candidature au projet « Accompagnement de la mise en place d'une restauration collective durable en circuit court de proximité » auprès de l'ARBRE Paca
03 décembre 2020	Aménagement espace environnement	Henri ANDRIEUX	Annulation de la DUP pour les parcelles AP 1067 et 1068 Modification du PLU : choix du cabinet Présentation du programme Petites Villes de Demain Information Travaux de la Grand rue et procédure de référé préventif Dossiers Droit du Sol
03 décembre 2020	Moyens Généraux	Michel ROURRE	Présentation des différents contrats : JVS-SYMBIOSE-SOFAXIS-EDF AMO : Travaux annuels de la voirie Révision des loyers Avenant à l'architecte des travaux acoustiques du restaurant scolaire Création d'une maison médicale : demande de subvention dans le cadre du fnadt 2021. Demandes de financement pour le Tour de France Modification du tableau des effectifs Adhésion au CNAS pour les retraités Convention pour l'accueil d'une stagiaire Décisions modificatives Etalement des charges COVID Dons au Téléthon 2020 et Malaussene (06)

En ce qui concerne la commission FINANCES de la COVE Monsieur Michel ROURE informe qu'il faut être attentif à la régie photovoltaïque

Monsieur le Maire confirme et souligne la nécessité de l'exemplarité pour la CoVe et la commune dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il ajoute qu'il est très préoccupé par cette thématique.

Monsieur le Maire informe de sa volonté de procéder à l'acquisition de véhicules électriques lors du renouvellement des véhicules pour le service technique.

Monsieur Pierre GAC se lève et lit un document.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire,

Au dernier Conseil Municipal, au nom de mon groupe et de nos électeurs, je vous ai posé la question de votre vision du développement économique pour Malaucène.

Nous avons adopté un procès-verbal dans lequel vous donnez 3 éléments de réponse.

Selon votre vision vous dites aux Malaucéniens : que les parcelles appartiennent à un propriétaire privé et qu'il est en droit de faire ce qu'il veut que vous n'avez pas le pouvoir de reprendre ce bien et de le mettre à disposition des Malaucéniens que vous avez demandé au propriétaire de revoir son projet sur la partie haute et de l'orienter sur un projet d'activités artisanales

Cependant, vos réponses soulèvent de nouvelles questions.

Comme je vous l'avais exposé lors du dernier CM, et comme le pense de très nombreux Malaucéniens, l'usine basse des papeteries apparaît comme le lieu idéal pour insuffler un renouveau économique et créer des emplois sur notre commune. D'autant plus que, rappelons-le, La Croix de Florent est arrivée à saturation et qu'il n'y a aucune nouvelle zone d'activité prévue sur Malaucène pour les 15 prochaines années.

Vous dites ne pas pouvoir agir sur l'avenir du site des papèteries car celles-ci « appartiennent à un propriétaire privé et qu'il est en droit de faire ce qu'il veut. »

Vous l'affirmez comme s'il s'agissait d'une vérité incontestable, comme s'il était aujourd'hui impossible de venir peser sur l'investisseur Belge afin que celui-ci réalise (ou tout du moins daigne proposer), un projet qui réponde aussi, aux intérêts des Malaucéniens.

Alors oui, nous sommes d'accord : nous ne sommes pas propriétaires des Papèteries et ne pas en avoir acheté les terrains est une erreur que l'on paie aujourd'hui. Sommes-nous pour autant fatalement soumis à la volonté d'un investisseur étranger ? Un investisseur frileux, peut-être même hésitant, car comme vous le dites vous-même « il n'a pas remis de projet à ce jour ».

Mais, à l'heure où notre commune s'empêtre dans une crise sans précédent, où l'activité touristique tourne au ralenti, où nos artisans et nos commerçants sont aux abois et où nos restaurateurs voient leurs affaires fermées administrativement pour de longues semaines, n'est-il pas de notre responsabilité politique de tout faire pour défendre les intérêts des Malaucéniens et engager un développement économique durable ?

Durant la campagne, vous aviez déclaré que pour vous être maire de Malaucène, c'était « un rêve de gamin ». Aujourd'hui, vous êtes aux commandes et vous en conviendrez, la situation est loin d'être idyllique.

Dans cette période de crise, les Malaucéniens ont plus que jamais besoin d'un leader qui donne un cap et qui les défendra coûte que coûte.

C'est pourquoi, considérant votre position de décideur politique ainsi que vos réponses précédemment citées et votre vote au pour le SCOT, mon groupe, nos électeurs et moi-même aimerions savoir 3 choses :

- ↳ Quand serez-vous en capacité de communiquer aux malaucéniens un calendrier sur l'avenir des papèteries, notamment sur la sécurisation du site ?*
- ↳ Envisagez-vous de peser sur l'investisseur et la réalisation de son projet, en vous appuyant sur les nombreux outils juridiques dont vous disposez ?*
- ↳ Enfin et puisque c'est au SCOT que se décide ce qui est en droit d'être construit et que ces décisions s'imposent à tous les propriétaires privés, irez-vous jusqu'à demander, quand bien même celle-ci serait difficile à obtenir, la requalification des terrains de « l'usine la plus basse » aujourd'hui destiné au tourisme, en une zone d'activité ?*

Merci.

Monsieur le Maire répond aux sujets évoqués :

- 1. La ZAC de la Croix de Florent ne peut plus accueillir de nouvelles entreprises**

Sa priorité reste l'accessibilité de la zone actuelle.

Concernant les nouvelles demandes d'installation d'entreprises, au regard du fait que la zone d'activité est actuellement saturée, il précise qu'il a eu trois demandes d'installation sur la commune, et que les demandeurs seront accompagnés dans leurs démarches.

- 2. Le site des papeteries**

Monsieur le Maire précise que le site est privé et que la commune n'est pas propriétaire des terrains.

Il précise que la partie « la plus haute » n'accueillera pas du tourisme, il reste plus que jamais sur ce positionnement ; tout sera fait dans l'intérêt des Malaucéniens, si projet il y a, il souhaite qu'il soit artisanal.

En ce qui concerne le projet sur la partie basse, il a été demandé à VINTOUR de travailler sur la définition d'un nouveau projet sur les 3ha ½ constructibles et un projet surface de plancher inférieur ou égale de 18 000m². Monsieur le Maire est en contact avec eux – il communiquera sur le nouveau projet en temps utile.

Séance levée à 20h30

J. J. J.

Abad

[Signature]

[Signature]

Commissaire

Abad

[Signature]

Prozad

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

